

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DE KIBUNGA  
TERRITOIRES DE KIBUNGU.-

ASV.-1.-/

*4 / Just. D. d. c*  
*N° 9294*

/Just. 1/02/D.d. C.-

Réf. n° :



Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Affaire: MUYAYA -  
RWAZAFI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire  
LE CRABIER RWAZAFI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Je référant à votre P.V. n° 194 du 25  
avril dernier dans l'affaire citée en marge, j'ai  
l'honneur de diriger sur le Tribunal de Police à Kibu-  
ngu à la date du 2<sup>e</sup> Juillet prochain les deux parties  
en cause, notamment:

- 1<sup>o</sup> - MUYAYA Nazaire fils de Lugasa et de  
Gasharaza originaire de Mamba C.I. Buganza-Sud, terri-  
toire de Kibungu travailleur au Sanatorium de Gishari  
(de préférence avec son vélo).
- 2<sup>o</sup> - RWAZAFI Gihirima fils de Kinimbanyi  
et de Kamatamu origine Giturza C.I. Mutara Territoire  
Mumba résidant à Kiramuruzi C.I. Buganza-Nord chauffeur  
C.I.C.-

Le Juge de Police Supplément,  
L. DIERCIX de CASTERIE.-

(\*) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Kibungu le 27 juillet 1958  
de

- RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu

(\*) N° 93 / Just / DC

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

AFF / Muhaya

Ramazani

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire  
Dierckx de Casterlé .

Monsieur l'Officier de Police ,

Me référant votre lettre n° 2394/Just. I/02/D.d C  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé  
RAMAZANI Gihirima fils de Kinimbanye et de Kamatamu originaire de G.  
turza et résidant à Kilamuruzi se trouve maintenant en Urubdi  
ou il travaille pour la Gemuhac . Il sera de retour dans trois  
mois seulement . Le nommé Muhaya a été averti de se rendre à  
Kibungu aujourd'hui .

L'O.P.J.

De Graemer Jacques